

« Ce document vous est adressé afin de vous présenter les règles de facturation des filiales du Groupe Keolis (Hors Keolis Bordeaux Métropole ; Keolis Lille – Transpole ; Keolis Lyon – TCL).

Le respect des recommandations suivantes permet un traitement efficace des factures et des avoirs, ainsi qu'un règlement dans les délais »

Merci

Pour que vos factures et avoirs soient traités **efficacement** et réglés **rapidement**, vous devez :

- Afficher obligatoirement les mentions légales et contractuelles sur les factures et avoirs
- Appliquer les règles spécifiques liées à la gestion d'une commande
- Suivre les préconisations en termes de formalisme des factures et des avoirs
- Envoyer vos factures et avoirs en respectant les modalités d'envoi

Votre principal interlocuteur reste votre donneur d'ordre



LES RÈGLES DE FACTURATION DU GROUPE KEOLIS

DÉPARTEMENT ACHATS & APPROS KEOLIS

KEOLIS

LES RÈGLES DE FACTURATION DU GROUPE KEOLIS

1 - AFFICHAGE DES MENTIONS LÉGALES SUR VOS FACTURES ET AVOIRS

CI-DESSOUS PRINCIPALES MENTIONS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- Article L 441-9-1 du CC
1. La Raison Sociale complète de la filiale du Groupe KEOLIS facturée
 2. L'adresse de facturation et l'adresse du siège social de la filiale du Groupe KEOLIS facturée
 3. Votre numéro de facture/avoir
 4. La date de facture/avoir (JJ/MM/AAAA)
 5. Vos informations légales :

- Raison Sociale
- Adresse
- Numéro de TVA intracommunautaire
- Téléphone, adresse mail

- Article L 441-9-1 du CC
6. Le numéro de commande de la filiale du Groupe KEOLIS facturée. Exemple de n° de commande : 9104CAAG2
 7. Respecter les règles spécifiques :

1 facture = 1 commande
1 livraison = 1 facture

Facture émise dès livraison ou réalisation de la prestation

8. Les totaux de la facture : HT, TVA et TTC

Attention

Si tous ces points ne sont pas validés, cela entraînera une interruption du processus de traitement et un risque de retard de paiement de vos factures et avoirs.

2 - MODALITÉS D'ENVOIS

1. LES MODES D'ENVOIS

- Par EDI : se reporter au **3.2. La dématérialisation**
- Par Portail : se reporter au **3.2. La dématérialisation**
 - PDF Natif non protégé
 - Une seule facture /PDF
 - Chargement unitaire des factures dans le portail
 - Chargement en masse des factures par envoi électronique (mail)
- Par courrier :
- - Raison Sociale complète de la filiale du Groupe KEOLIS facturée :

TSA 70001

93 417 Saint Denis CEDEX

2. LES FORMATS

- Format A4 uniquement
- **Interdits** :
 - Facture manuscrite
 - Surfaces Grisées / Couleurs de fond
 - Agrafes / Caractères spéciaux
 - Devis
 - Relances/relevés

3 - NOUS CONTACTER

1. LES RELANCES

- Portail de consultation des factures et des détails règlements
 - Un seul accès par Numéro intracommunautaire

Faire la demande d'accès à :

Infos.dematérialisation@keolis.com

- Toutes les relances doivent être envoyées à :

csp-national@keolis.com

Merci de joindre votre facture systématiquement

2. LA DÉMATÉRIALISATION

Pour toutes demandes concernant la dématérialisation des factures par le portail de chargement ou par EDI :

Faire la demande d'accès à :

Infos.dematérialisation@keolis.com

LES CONDITIONS DE PAIEMENTS

Virement à 40 jours date de facture sauf délais légaux et clauses contractuelles différentes ou exceptions validées par la Direction Achats Groupe